



## ENREGISTREMENT À TITRE D'INSTRUCTEUR EN ESTHÉTIQUE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Compté: \_\_\_\_\_ N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° du permis: \_\_\_\_\_ Année obtenue: \_\_\_\_\_

**Le Comité des examens et de l'accréditation doit pré-approuver le candidat avant qu'il débute la formation d'apprentissage dans une école accrédité. Les exigences #1 et #2 doivent être soumis afin d'être pré-approuvé.**

### EXIGENCES

Avant l'émission de votre permis d'instructeur en maquillage, l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick doit recevoir les documents suivants :

1. Diplôme ou relevé de note indiquant de la douzième année ou un diplôme d'études générales équivalent (GED)
2. Résumé indiquant cinq ans d'emplois continu comme esthéticien certifié dans un salon de cosmétologie certifié ou démontrer de l'expérience comme esthéticien certifié pour deux ans consécutifs et avoir compléter deux ans d'étude post secondaire relatif à l'éducation d'enseignement.

Les sujets suivants sont considérer sujets satisfaisant pour l'étude post secondaire:

- ✓ Histoire et philosophie d'éducation
- ✓ Méthodes et matériels d'enseignement
- ✓ Développement de curriculum
- ✓ Mesures et évaluation d'enseignement
- ✓ Organisation d'affaire et direction

3. Une connaissance suffisante des techniques courantes en esthétique en ayant suivi un cours de perfectionnement, travaillé récemment ou autre, à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation.
4. Droit d'inscription: 56\$; Les frais sont remboursables jusqu'à 30 jours après l'enregistrement.

5. Soumission d'un plan d'entraînement indiquant les méthodes d'instruction, heures de théorie de partie pratique à la satisfaction du Comité des examens et d'accréditation.
6. Preuve que 30 jours de formation d'apprentissage (pas moins de 160 heures) ou à la discrétion du Comité des examens et de l'accréditation ont été complétés, sous la direction d'un(e) instructeur licencié(e) de niveau II, dans une école accréditée, et/ou un cours de 3 crédits d'entraînement adulte du niveau Universitaire, à la discrétion du Comité d'examen et d'accréditation

A2.5 *Les esthéticiens certifiés qui présentent une demande de licence d'instructeur doivent suivre 30 jours de formation d'apprentissage, pas moins de 160 heures ou à la discrétion du Comité des examens et de l'accréditation, sous la direction d'un instructeur licencié de niveau II, dans une école accréditée, avant d'obtenir leur certification; et/ou un cours de 3 crédits d'entraînement adulte du niveau Universitaire, à la discrétion du Comité d'examen et d'accréditation..*

A2.6 *Un instructeur certifié de niveau I est un instructeur qui n'a pas reçu d'autre formation relativement à la profession d'esthétique ou n'a pas fourni la preuve de ladite formation à l'ACNB pour la période de l'année de renouvellement annuel.*

A2.7 *Un instructeur de niveau II est un instructeur qui a suivi un minimum de 20 heures de formation relativement à la profession d'esthétique et a fourni une preuve de ladite formation à l'ACNB à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation. À renouveler annuellement, sinon il y aura rétablissement comme instructeur certifié de niveau I.*

**19(1)** *Toute personne qui désire obtenir un permis pour pratiquer la cosmétologie à un titre ou à un autre peut le faire:  
(b) en démontrant au Comité, en réussissant les examens tenus conformément à la présente loi, qu'elle possède la connaissance et les aptitudes requise pour bien remplir toutes les tâches relatives à la pratique de la cosmétologie et observer les règles d'hygiène et de propreté qui s'imposent relativement à la pratique de la cosmétologie;*

L'instructeur doit atteindre avec succès l'examen pratique avec une note d'évaluation **d'au moins 85%** pour chaque élément. Si vous obtenez moins de 85% pour un élément, votre dossier sera révisé par le comité des examens et de l'accréditation.

Sur réception des documents exigés, votre dossier sera envoyé au comité des examens et de l'accréditation qui vous avisera de leur décision.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date